

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2021/56**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	14

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 22 juillet une nouvelle convocation du Conseil Communautaire a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le conseil Communautaire peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 28 juillet à 18 heures le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au siège de la collectivité, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI

Présents (12) : Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Isabelle GIUDICELLI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – Angèle NERI - Joseph OLIVA – Gabriel PASQUALI – Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (2) : Ange LAMBERTI donne pouvoir à Joseph OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI

Absents (23) : Christiane ALBERTINI – Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL GIUDICELLI – Maria GAROBY – Jean Charles GIABICONI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Charles MARCELLI – Augustine GARIBALDI – Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI – Marjorie PINDUCCI – Frédéric RAO – Georges RISTICONI – Charlotte TERRIGHI – Pascale TOTH – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Date de la convocation
22/07/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

CREATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADES - 2021

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois.

Afin de pouvoir nommer les agents, il est nécessaire de créer les postes correspondants à ces avancements :

- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 6 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal

Le conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 novembre 2015 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210728-2021-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2021

Affichage : 19/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Oui l'exposé de monsieur le président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 – de créer :

- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 6 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal

Article 2 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité

Article 3 – d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales s'y rapportant au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

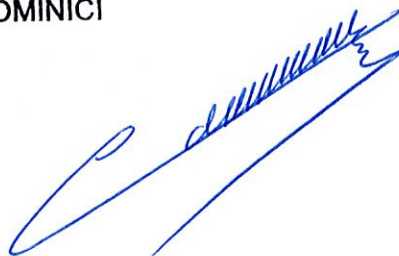
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA GOLO
Le Président de la Communauté
de Communes Marana-Golo

Jean DOMINICI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210728-2021-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2021

Affichage : 19/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

